

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 5 février 2024

Date de l'annonce publique : 26/01/2024

Date de la convocation des conseillers : 26/01/2024

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Carelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompiognoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Brix, Nadine (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-02-05 - 2.13
Point de l'ordre du jour		2.13
Objet		Acte notarié - Vente par la Commune (emprises sises à Bivange)

Le conseil communal,

Vu l'acte du 14 décembre 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente divers places sises à Bivange effectuée pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 24601 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec les époux FISCHER-ALTMANN :

Vente de divers places sises à Bivange, rue Edward Steichen, inscrites au cadastre de la Commune de Roeser, section A de Bivange comme suit :

- Numéro 171/3019, lieu-dit: "rue Edward Steichen", place, contenant 08 centiares ;
- Numéro 171/3020, même lieu-dit, place contenant 08 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 180,00 euros ;

Vu l'article 1/650/261100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 24601 du 14 décembre 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente de divers places sises à Bivange, rue Edward Steichen.

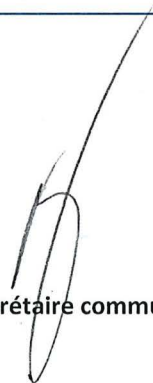
En séance à Roeser, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 14 février 2024

POUR
EXPEDITION
CONFORME


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,